MINISTÈRE
DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

Sous-direction des ressources halieutiques
Bureau du contrôle des pêches

Paris, le 29 OCT. 2020

ATTESTATION DE DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS DE PECHE

CERTIFICATE OF DEMATERIALIZED FISHING AUTHORIZATION

016171

Nos réf. :
Vos réf. :
Affaire suivie par : Clémence TISSERAND
Clemence.tisserand@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 93 41

Je soussigné, Monsieur Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture,

atteste que, conformément à l'article 7 « *Documents détenus à bord d'un navire de pêche de l'UE* » du règlement d'exécution (UE) n° 404/2011 du 8 avril 2011, la France a mis en place un régime de dématérialisation des autorisations de pêches et licences communautaires de pêche. **Ces autorisations et licences sont délivrées informatiquement. Elles ne sont plus obligatoires à bord des navires de pêche.**

La liste des navires détenteurs de ces autorisations et licences est à la disposition de tous les services de contrôle. A cette fin, tous les contrôleurs peuvent s'adresser au CNSP, le centre national de surveillance des pêches français :

E-mail : cnsp-france@developpement-durable.gouv.fr ; Tél : +33 2.97.29.34.27.

The undersigned, M. Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, Director of maritime fisheries and aquaculture, testify that,

according to the article 7 « *Documents carried on board an EU fishing vessel* » of Commission Implementing Regulation (EU) n° 404/2011 of 8 April 2011, France has adopted a dematerialized system for fishing authorizations and fishing licences. **These authorizations and licences are delivered electronically. They are not anymore compulsory on board a fishing vessel**.

The list of fishing authorizations and fishing licences are available to all control services wishing to check a fishing vessel. In this case, all the inspectors can ask these lists to CNSP, the French fisheries monitoring centre:

E-mail : cnsp-france@developpement-durable.gouv.fr ; Tél : +33 2.97.29.34.27.

Le Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE